



RCS : GRENOBLE  
Code greffe : 3801

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00538  
Numéro SIREN : 311 903 496  
Nom ou dénomination : **BBM ET ASSOCIES**

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/007877

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2017/007877**  
n°de gestion : **1977B00538**  
n°SIREN : **311 903 496 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BBM ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée  
4 rue Paul Valérien Perrin ZI la Tuilerie II 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1308878

1308878



Désignation de l'entreprise : <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise : <b>4 Rue Paul Valérien Perrin 38170 SEYSSINET</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>	
Numéro SIRET * <b>3 1 1 9 0 3 4 9 6 0 0 0 2 5</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N, clos le, <b>31/12/2016</b>	
		N-1 <b>31/12/2015</b>	
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA	
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	AB	AC
		CX	CO
		AF	AC
		AH	AI
		AJ	AK
		AL	AM
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	AN	AC
		AP	AC
		AR	AS
		AT	AU
		AV	AW
		AX	AY
		CS	CT
		CU	CV
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	BB	BC	
	BD	BE	
	BF	BG	
	BH	BI	
	BJ	BK	
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	<b>CREANCES</b>	BV	BW
		BX	BY
		BZ	CA
	<b>DIVERS</b>	CB	CC
		CD	CE
<b>Comptes de régularisation</b>	CF	CG	
	CH	CI	
	CJ	CK	
	CW		
	CM		
	CN		
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA
Renvois (1) Dont droit au bail			CP
Clause de réserve de propriété *			CR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS BBM &amp; ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 2 206 334 ..... )	DA	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 076 515	1 076 515
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	133 859	113 723
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	288 201	285 218
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>487 897</b>	<b>402 730</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>4 192 806</b>	<b>4 084 519</b>
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 068	10 000
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>34 068</b>	<b>10 000</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202 737	276 868
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	33 319	17 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	990 383	1 000 936
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 631 582	1 390 595
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	80 287	108 774
Compte régulier	EB	2 177 354	1 872 274	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>5 115 662</b>	<b>4 667 336</b>	
Ecart de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>9 342 536</b>	<b>8 761 855</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 996 257	4 500 086	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 182	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	9 844 809	FH		FI	9 844 809	8 919 589	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 844 809	FK		FL	9 844 809	8 919 589	
	Production stockée *					FM	38 528	(61 360)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	199 299	445 455	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 811	1 022	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>10 086 448</b>	<b>9 304 706</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	245	130	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 133 525	3 865 773	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	211 509	148 451	
	Salaires et traitements *					FY	3 164 185	2 769 862	
	Charges sociales (10)					FZ	1 423 263	1 250 752	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	149 202	145 722
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	255 298	214 890
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	24 068		
Autres charges (12)					GE	41 515	408 966		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>9 402 811</b>	<b>8 804 545</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>683 637</b>	<b>500 161</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 100	49 874	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		575	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 310	1 345	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>15 410</b>	<b>51 793</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 757	8 331	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>4 757</b>	<b>8 331</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>10 653</b>	<b>43 462</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>694 290</b>	<b>543 623</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	607	607
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	16 500	6 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>17 107</b>	<b>6 607</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	17 953	7 818
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>17 953</b>	<b>7 818</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>(846)</b>	<b>(1 211)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	37 225	27 175	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	168 322	112 508	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>10 118 964</b>	<b>9 363 106</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>9 631 067</b>	<b>8 960 376</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>487 897</b>	<b>402 730</b>
<b>RENOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
			RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	28 599	21 856
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	211	140	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		17 953	17 107		
		Exercice N			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs		

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31.12.2015.

## Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2016.

## Règles et méthodes comptables

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03, et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

## *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

## *Stock*

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

## *Créances*

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

## *Valeurs mobilières de placement*

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

## *Provisions pour risques et charges*

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

## *Avantages du personnel*

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

## *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

## *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## *Impôt sur les résultats*

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

## *Impôt exigible*

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

## *Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)*

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

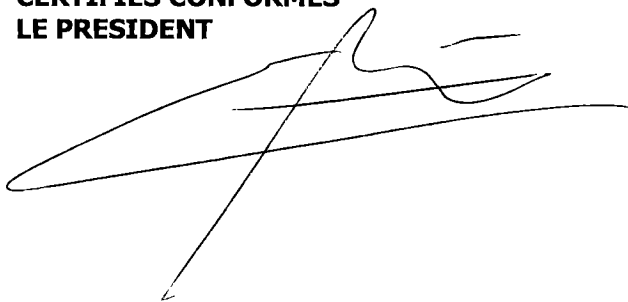
Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

**« BBM & ASSOCIES »**  
**SAS au capital de 2 206 333,70 €**  
**Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin**  
**ZI La Tuilerie II**  
**38170 SEYSSINET PARISET**  
**311.903.496 RCS GRENOBLE**

---

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT**  
**ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2016**

**CERTIFIES CONFORMES**  
**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

**BBM & ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €**  
**Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin, ZI La Tuilerie II, 38170 SEYSSINET-PARISSET**  
**311.903.496 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 9 JUIN 2017**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice**  
**clos le 31 décembre 2016**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 487 897,39 euros de la manière suivante :

\* 5 % à la réserve légale, soit la somme de .....24 394,87 euros

\* à titre de dividendes, soit la somme de .....463 502,52 euros

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 16 497,48 euros sur les réserves facultatives, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 480 000 euros, soit 36,67 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 480 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

300 000,00 euros, soit 22,92 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

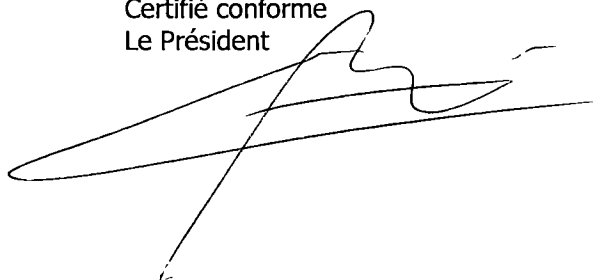
379 610,00 euros, soit 29 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 379 610,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2017**

Cette résolution est adoptée ~~/ rejetée /~~ par ..... voix contre ..... / à l'unanimité

Certifié conforme  
Le Président



## **BBM & ASSOCIES**

S. A. S. au Capital de 2 206 333,70 €

Siège Social : ZI La Tuilerie II

4, Rue Valérien Perrin

**38170 SEYSSINET PARISET**

---

311 903 496 RCS GRENOBLE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

---

#### **Exercice clos le 31 décembre 2016**

---

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BBM & ASSOCIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Audit Dauphiné**

Commissariat aux Comptes

ZAC Briffaut EST

95, Chemin des Huguenots

26000 VALENCE

tél. 04 75 78 25 80 - fax. 04 75 78 25 81

[audit.dauphine@sofidec.com](mailto:audit.dauphine@sofidec.com)

[www.sofidec.com](http://www.sofidec.com)

SARL au capital de 8 000 € - N° TVA : FR 63352919385  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
RCS Romans B 352 919 385 - siret 352 919 385 00034 - naf 6920Z

 **FRANCEDEFI**  
MEMBRE INDEPENDANT

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

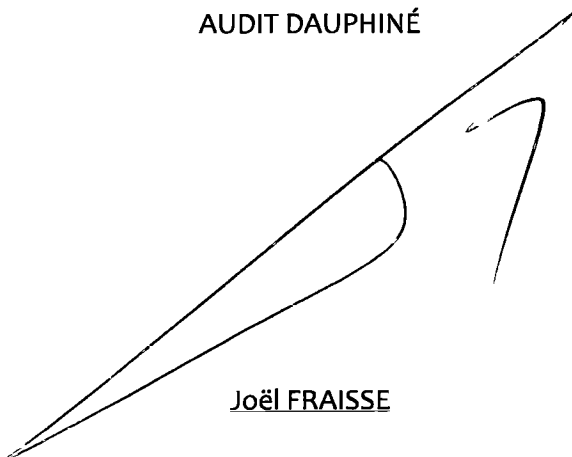
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A VALENCE, LE 25 MAI 2017

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT DAUPHINÉ



Joël FRAISSE

